



Le Moniteur

Paraissant
Le Lundi et le Jeudi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

DIRECTEUR GENERAL
Willems Edouard

166ème Année - Spécial No. 3

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 13 Mai 2011

SOMMAIRE

- *COMMISSION NATIONALE DES MARCHÉS PUBLICS (CNMP).* - ARRÊTÉ SANCTIONNANT POUR SORTIR SON PLEIN ET ENTIER EFFET LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES STANDARD POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX. *TEXTES Y ANNEXÉS.*
- *COMMISSION NATIONALE DES MARCHÉS PUBLICS (CNMP).* - ARRÊTÉ SANCTIONNANT POUR SORTIR SON PLEIN ET ENTIER EFFET LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES (CCAG) APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX. *TEXTES Y ANNEXÉS.*

NUMÉRO SPÉCIAL

DOSSIER
D'APPEL D'OFFRES STANDARD
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

TOME I

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

RENÉ PRÉVAL
PRÉSIDENT

- Vu la Constitution de la République ;
- Vu la loi du 18 octobre 1983 organisant le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications ;
- Vu le décret du 13 mars 1987 révisant celui du 31 octobre 1983 et portant réorganisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Vu l'arrêté du 5 septembre 2009 fixant les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics suivant la nature des marchés ;
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2009 sanctionnant le manuel de procédures pour la passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- Considérant que l'article 42 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public prévoit la standardisation des éléments constitutifs du dossier d'appel d'offres pour la réalisation de travaux ;

Considérant qu'il y a lieu pour l'ensemble des institutions de l'Administration Publique Haïtienne d'adopter ce modèle de dossier d'appel d'offre, lors de la passation des marchés publics pour la réalisation de travaux ;

Considérant qu'en conséquence il y a donc lieu de sanctionner par arrêté ledit modèle ;
Sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications et après délibération en Conseil des Ministres ,

ARRÊTE

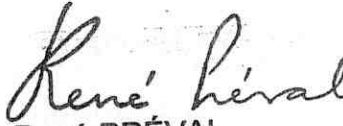
Article 1^{er}. Est et demeure sanctionné pour sortir son plein et entier effet le dossier d'appel d'offres standard pour la réalisation de travaux.

Article 2. Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Premier Ministre, du Ministre de l'Économie et des Finances et du Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National à Port-au-Prince, le 10 mai 2011, An 208^{ème} de l'Indépendance.

Par :

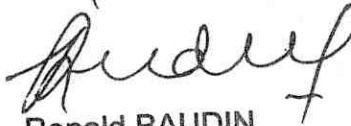
Le Président


René PRÉVAL

Le Premier Ministre


Jean Max BELLERIVE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances


Ronald BAUDIN


Le Ministre de l'Intérieur
et des Collectivités territoriales


Paul Antoine BIEN-AIMÉ

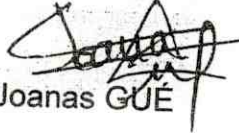
La Ministre des Affaires Étrangères
et des Cultes


Marie Michelle REY

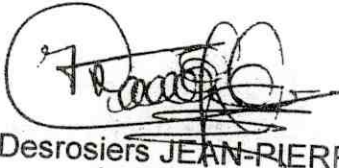
Le Ministre des Travaux Publics
Transports et Communications


Jacques GABRIEL

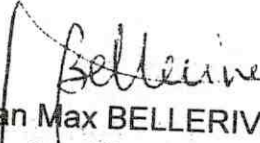
Le Ministre de l'Agriculture,
des Ressources Naturelles
et du Développement Rural


Joanas GUÉ


Le Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Formation Professionnelle


Joël Desrosiers JEAN-PIERRE


Le Ministre de la Planification
et de la Coopération Externe


Jean Max BELLERIVE

Le Ministre de la Santé Publique
et de la Population


Alex LARSEN

Le Ministre de la Justice
et de la Sécurité Publique


Paul DENIS

La Ministre du Commerce
et de l'Industrie


Josseline Colimon FÉTHIÈRE

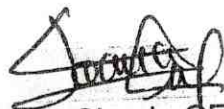
Le Ministre des Affaires Sociales
et du Travail


Gérald GERMAIN


Le Ministre du Tourisme


Patrick DELATOIR

Le Ministre de l'Environnement


Jean-Marie Claude GERMAIN

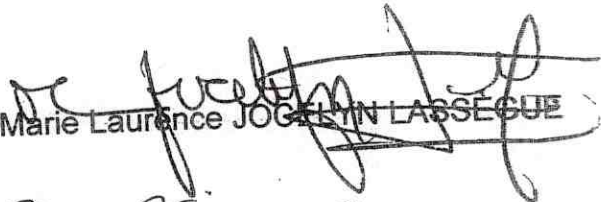
Le Ministre des Haïtiens Vivant à l'Étranger


Edwin PARASON

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et de l'Action Civique


Evans LESCOUFLAIR

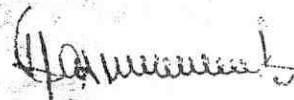
La Ministre de la Culture
et de la Communication


Marie Laurence JOGELYN LASSEQUE

La Ministre à la Condition Féminine
et aux Droits des Femmes


Marjory MICHEL

Le Ministre Délégué
auprès du Premier Ministre
chargé des Relations avec le Parlement


Joseph J. JASMIN